

Depuis le grand « smog » de Londres en décembre 1952 et ses 12 000 décès en cinq jours, les effets désastreux de la pollution de l'air en ville sont bien connus, malgré cela elle continue à frapper nos cités.

Selon *The Lancet* la pollution des milieux naturels est responsable d'un décès prématuré sur six dans le monde, neuf millions de personnes, soit trois fois plus que le sida, la tuberculose et le paludisme réunis, la majeure partie étant liée à la mauvaise qualité de l'air. En France, selon l'ANSES, la pollution de l'air issue à 70 % des villes provoque 55 130 décès anticipés par an, autant que les maladies infectieuses et parasitaires. Trois polluants sont particulièrement impliqués : les fines particules solides en suspension dans l'air ou PM (environ 80 % des décès), les oxydes d'azote (14 %) et l'ozone (3 %). D'autres polluants, dérivés de produits pétroliers ou de synthèses chimiques, sont aussi actifs à un moindre degré. Si les concentrations en particule de 2,5 µm de diamètre (PM_{2.5}) étaient réduites à la valeur cible 10 µg/m³ préconisée par l'OMS, 17 700 décès pourraient être évités en France et l'espérance de vie à trente ans serait accrue de sept mois. À Fos-sur-Mer, secteur de pétrochimie et de métallurgie, 40 % de la population souffrent de pathologies respiratoires : asthme (15,8 % chez les adultes contre 10 % en moyenne nationale), cancers (10,5 % contre 6 % en moyenne nationale). Les diabètes de tous types y sont deux fois plus nombreux : 10,8 % contre 6 % en moyenne nationale. Présentant aussi des risques pour la santé, la pollution de l'air intérieur de nos logements est liée à une liste impressionnante de produits : colles, peintures, revêtements de sols et de murs, sprays de toutes sortes, gaz radon venant du ciment etc. Les logements ne sont jamais conçus en tenant compte de la santé des futurs habitants.

La pollution atmosphérique en Ile-de-France :

Issues des activités humaines : trafic routier, chauffage des logements et des bureaux, industries, agriculture, urbanisation, les émissions de polluants de ces secteurs économiques dégradent l'air extérieur. Pour les particules de 10 µm de diamètre et moins (PM₁₀), les transports motorisés sont responsables de 32 % des émissions, le chauffage des ménages 33 %, l'industrie et les chantiers 19 % et l'agriculture 15 %. Pour les oxydes d'azote, les transports motorisés émettent 69 % du total, industrie et chantiers 16 %, le chauffage 12 %, l'agriculture 3 %. AIRPARIF publie des cartes indiquant les concentrations de polluants soit au niveau régional, soit ville par ville. Elles montrent que ce sont les axes routiers et leurs alentours qui sont les plus pollués. 55 % des établissements franciliens recevant du public (crèches, écoles, hôpitaux, bibliothèques...) sont implantés en bordure de ces axes routiers. En 2013, tout Paris était au-dessus de la valeur limite en moyenne annuelle pour les oxydes d'azote (40 µg/m³) ainsi que pour les PM_{2.5} (25 µg/m³). Pour les trois autres départements de la petite couronne, un tiers de la population vit au-dessus des valeurs limites de PM_{2.5} et d'oxydes d'azote.

Les Hauts de Seine et la qualité de l'air

Le département est assez privilégié en terme de qualité de l'air en raison principalement du départ des grandes industries polluantes (automobiles, électro-mécaniques, électro-chimiques...), d'une densité de population plus faible qu'à Paris et d'espaces verts publics et privés bien plus nombreux qu'à Paris. Toutefois, les villes touchant Paris sont soumises aux mêmes conditions et les habitants situés de part et d'autre des grands axes routiers subissent les pollutions liées au trafic quotidien, ce que montrent bien les cartes départementales d'AIRPARIF. Entre le trafic de transit et le trafic interne, ce sont presque 3 millions de véhicules qui circulent chaque jour sur nos routes générant une pollution à laquelle s'ajoute celle du chauffage des logements et des bureaux. Conséquence : plus de cinq cent mille alto-séquanais respirent un air de mauvaise qualité.

La prévention de la pollution atmosphérique

La loi « sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie » de décembre 1996 reconnaît à tous les Français « *Le droit à respirer un air qui ne nuise pas à la santé de chacun* ». Elle définit également, pour chaque polluant, les valeurs limites d'exposition à atteindre dans les meilleurs délais et les valeurs cibles plus faibles qui doivent être atteintes selon les possibilités techniques et économiques, ainsi que les durées d'exposition (heures, jours, année). La France s'est alignée sur les valeurs européennes, mais, pour l'OMS, il n'y a pas de valeurs limites qui garantissent la santé, celle-ci est dégradée dès les premiers µg de polluants. L'État met en oeuvre un Plan de protection de l'atmosphère par région (PPA) afin d'améliorer la qualité de l'air pour atteindre les valeurs limites voire d'aller en deçà.

Deux PPA franciliens 2006 et 2013 ont déjà été mis en oeuvre. Une légère diminution de la pollution est sensible depuis l'année 2000, mais les deux plans n'ont pas permis d'atteindre les valeurs limites. Ceci a conduit l'Europe à enjoindre par deux fois la France à devoir mettre sa qualité de l'air en conformité avec sa directive de 2008. Pour ce faire, en Ile-de-France, l'État a mis en révision son PPA 2013 avant son échéance normale.

Ce projet, soumis à enquête publique, est très critiqué par les associations de protection de l'environnement. Il comporte douze défis et quarante-six actions à mettre en oeuvre dans les différents secteurs économiques. Alors que l'échéance du plan est 2020, le respect des normes de qualité de l'air selon le PPA 2017 sera atteint en 2025 ! Cette contre performance programmée est soulignée par la décision du Conseil d'État du 12 juillet 2017 qui enjoint l'État à rédiger son Plan conformément aux objectifs européens avant le 31 mars 2018.

Cinq secteurs économiques sont préoccupants car les actions prévues sont trop faibles ou inexistantes :

- l'agriculture dont les actions se résument à des études supplémentaires sur le cycle de l'azote,
- le transport aérien pour lequel on prévoit une augmentation de 14 % des émissions d'oxydes d'azote,
- les déplacements routiers qui cèdent aux souhaits des constructeurs et des collectivités territoriales en ne limitant pas suffisamment les émissions de polluants des moteurs et ne prévoyant pas de zones protégées,
- le chauffage résidentiel en se focalisant trop sur le chauffage au bois et oubliant la pollution due aux énergies fossiles, délais-sant même l'isolation et la sobriété énergétique,
- l'impact du Grand Paris est sous-évalué en supposant que la pollution engendrée par les chantiers d'aménagement tant d'infrastructures que de logements va rester au niveau de base de 2015.

En conclusion, bien que les pouvoirs publics soient conscients de la dangerosité de la pollution de l'air pour la santé et que les citoyens la classent en tête de leur préoccupation lors de sondages, les mesures prises pour améliorer la qualité de l'air sont bien trop timides pour y remédier rapidement. Nous sommes pratiquement tous au courant mais nous ne faisons pas beaucoup d'efforts tant sur le plan collectif que sur le plan individuel pour lutter efficacement. Les solutions sont connues mais elles sont onéreuses et lentes à mettre en oeuvre : Plus de transports collectifs et moins de véhicules individuels, moins de dépenses énergétiques et plus de sobriété thermique, moins d'achats de produits venant de loin et plus de produits locaux

etc. Toutes ces solutions ne sont pas conformes à l'économie de marché devenue un credo mondial. Au XIII^{ème} siècle, le moine Roger Bacon di-sait « On ne commande à la Nature qu'en lui obéissant ». Les terriens du XXI^{ème} auraient intérêt à s'en inspirer sinon la Na-ture les éliminera.